

AIDE-MÉMOIRE

Liste des pièces requises à joindre au formulaire électronique (B1, B2, A2)

Le candidat est responsable de sa demande et doit s'assurer qu'elle inclut toutes les pièces requises suivantes au plus tard le 8 octobre 2014, 16 h pour la maîtrise et le 9 octobre 2014, 16 h pour le doctorat. Ces pièces doivent être regroupées et soumises dans les deux blocs de fichiers joints prévus à cet effet dans le formulaire électronique de demande. Aucun rappel ne sera fait et aucune pièce ne pourra être ajoutée après la date et l'heure de clôture du concours.

BLOC 1 – PIÈCES REQUISES POUR L'ÉVALUATION

- 1) Une copie de l'ensemble des relevés de notes officiels (ou copie certifiée conforme à l'original) pour toutes vos études universitaires, complétées ou non (certificat, diplôme, baccalauréat, maîtrise, doctorat, etc.). Si aucun relevé de notes n'est émis par l'institution dans laquelle le candidat a fait ses études, une lettre explicative doit être jointe.
- 2) Une copie des relevés de notes obtenues dans le cadre de programme d'échange ou de cours (équivalences).
- 3) Une copie des relevés de notes pour toutes les études universitaires effectuées hors du Québec).
- 4) Une courte lettre expliquant le système de notation en vigueur dans l'établissement concerné dans le cas des relevés de notes obtenus hors du Canada et des États-Unis.
- 5) Un accusé de réception de l'éditeur pour tous les articles soumis et les notifications de l'éditeur pour les articles acceptés pour publication (non requis pour les articles déjà publiés).

BLOC 2 – PIÈCES REQUISES POUR L'ADMISSIBILITÉ

- 1) Une copie d'une carte valide d'assurance maladie du Québec ou tout document officiel permettant d'établir que le candidat est domicilié au Québec (résident du Québec) au sens de la *Loi sur l'assurance maladie* et le *Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec*. Si ce document n'est pas disponible, fournir une lettre à l'attention des responsables de l'admissibilité pour en expliquer les raisons, accompagnée d'une preuve à l'effet qu'une nouvelle carte a été demandée à la Régie de l'assurance maladie du Québec. Cette copie n'a pas à être authentifiée. Une carte dont l'expiration est antérieure à novembre 2014 n'est pas valide.
- 2) Une copie certifiée conforme à l'original (recto verso) d'une preuve de citoyenneté canadienne pour les citoyens canadiens nés à l'extérieur du Canada.
- 3) Une copie du droit d'établissement au Canada (IMM 1000 ou IMM 5292) certifiée conforme à l'original pour les résidents permanents au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés de 2001, ch. 27 ou une copie de la carte de résident permanent certifiée conforme à l'original (recto verso), ou une copie d'un document attestant qu'une demande de statut de résident permanent est entreprise auprès d'Immigration et citoyenneté Canada.

Autres pièces dans l'ordre suivant :

- 4) Une attestation du bureau du registraire identifiant les sessions effectuées à temps partiel ou sans inscription, s'il y a lieu.
- 5) Une attestation officielle de suspension d'inscription et, au besoin, un certificat médical indiquant la durée et la raison de cette suspension, s'il y a lieu.

Les lettres de recommandation doivent être remplies et transmises électroniquement au plus tard à la date et à l'heure de clôture du concours. Elles sont jointes automatiquement à la demande de bourse du candidat. Seules les lettres complétées à partir du formulaire du FRQSC sont recevables.